



Palézieux, le 28 avril 2005

**Commune de Palézieux**  
Maison de commune  
1607 Palézieux

## Préavis municipal 06/05 concernant une demande de crédit pour la réalisation du giratoire « En Monéaz »

Au Conseil communal de Palézieux,

En date du 2 mars 2004, le Conseil communal de Palézieux accordait à la Municipalité un crédit de **fr. 27'000.—** afin de procéder à l'étude de faisabilité d'un giratoire « En Monéaz ».

Il s'agissait là de la première étape à franchir pour respecter les exigences du Service des Routes en relation avec la réalisation du Plan de quartier « En Monéaz » et, pour notre Commune, de confirmer la position prise par le Conseil communal lors de la procédure d'adoption du dit Plan de quartier.

Nous ne référons pas l'historique complet en relation avec ce projet qui figure intégralement dans le préavis 05/04 relatif à la demande de crédit d'étude.

Les travaux d'infrastructure du quartier « En Monéaz » ont été réalisés en 2003/2004 et le permis de construire pour la construction de 7 immeubles et 47 appartements a été délivré par la Municipalité. Le début des travaux est planifié pour le printemps 2005.

Le projet de giratoire a été présenté en consultation en novembre 2004 au Service des routes, Division entretien. Les remarques des différents services ont été communiquées à la Municipalité dans une correspondance du 28 janvier 2005. Le projet a été adapté pour tenir compte de ces dernières en supprimant par exemple un des deux passages à piétons prévus sur la route cantonale à la hauteur du giratoire.

**Conception technique** : Actuellement, le débouché sur la route cantonale des constructions situées dans le périmètre du quartier « En Monéaz » est situé à env. 60 mètres en aval du futur giratoire. Cet accès sera supprimé à la fin des travaux.

De même, le débouché sur la route cantonale des places de parc provisoires pour l'immeuble « la Palor » est situé à env. 25 mètres en amont du futur giratoire. Cet accès sera également supprimé à la fin des travaux.

Le nouveau giratoire, d'un diamètre de 26 mètres est axé sur la route cantonale ainsi que sur le futur débouché du quartier « En Monéaz ». Cette position a été dictée pour favoriser l'écoulement du trafic sur la route cantonale et faciliter la circulation des convois exceptionnels.

Le décalage du giratoire par rapport à l'axe du « Ch. de la Jonquille » permet de limiter au maximum les emprises à réaliser sur la parcelle RF 325, propriété de M. Ivo Iavelli.

./.





Commune de Palézieux

Maison de commune  
1607 Palézieux



La largeur minimum des voies de circulation a été fixée à 4 mètres, les îlots ainsi que le centre du giratoire sont conçus de manière à être franchissables pour tenir compte des convois exceptionnels. Toute la signalisation située à l'axe de la route cantonale sera amovible (boulonnée).

**Accès au quartier « En Monéaz »** : Le tronçon situé entre la nouvelle route de desserte du quartier et le futur giratoire sera réalisé en même temps que le giratoire. Afin de garantir un accès aux places de parc de l'immeuble « la Palor » situé sur la parcelle RF 320, une entrée à proximité du giratoire est inévitable.

La géométrie a été spécialement étudiée afin de favoriser le croisement des véhicules et la berme de visibilité mentionnée sur les plans garantit une distance de visibilité maximale.

**Evacuation des eaux de surface** : Le projet prévoit le maintien du profil en long de l'axe de la route cantonale mis à part le centre du giratoire qui sera surélevé. Le dévers en toit sera maintenu et les eaux de ruissellement seront récoltées à l'aide de bordures fendues comme c'est le cas actuellement. Sept nouvelles chambres devront être créées pour garantir une récupération optimale des eaux de pluies.

Dans le sens transversal, le profil en long du « Ch. de la Jonquille » sera légèrement modifié afin de créer un point bas à l'extrémité de l'assiette du giratoire.

**Eclairage public** : L'éclairage public existant sera déplacé en fonction de la géométrie des trottoirs à créer. Des candélabres supplémentaires éclaireront le giratoire.

**Emprises** : Le projet touche deux propriétaires privés (parcelles RF 325 et 326) avec lesquels la Municipalité a signé des conventions relatives à la cession des emprises et droits nécessaires à la réalisation du giratoire.

**Enquête publique** : L'étude étant terminée, le projet et le dossier technique, élaboré par le Bureau Bosson S.A. à Moudon ont été soumis à l'enquête publique du 8 mars au 8 avril 2005 et n'ont fait l'objet d'aucune remarque ou opposition.

**Participation des plans de quartier** : Comme précisé lors de la demande de crédit d'étude, les propriétaires du plan de quartier « En Monéaz » participeront à raison d'un montant de **fr. 100'000.—**. Aujourd'hui, le 97 % de la somme a été soit versé en liquide, soit assuré par le dépôt d'une garantie bancaire.

Concernant le plan de quartier « La Sauge », la Municipalité n'accordera les permis de construire nécessaires qu'à réception du montant dévolu à la réalisation du plan, également **fr. 100'000.—**, ou d'une garantie jugée suffisante.

./.



**Commune de Palézieux**  
 Maison de commune  
 1607 Palézieux



**Coût de réalisation** : Sur la base du devis d'ingénieur, le coût de réalisation du giratoire de « Monéaz » s'établit comme suit :

Génie civil		295'000.00
Eclairage public		20'000.00
Plantations	estimation	5'000.00
Marquages routiers		3'000.00
Signalisation		20'000.00
Géomètre	estimation	2'000.00
Projet, direction des travaux		50'000.00
Divers, imprévus (5 %), émoluments		20'000.00
Total hors TVA		415'000.00
TVA		31'500.00
Total TTC		<b>450'000.00</b>

Emprise sur parcelle CFF RF 326		3'000.00
Participation de tiers	./.	8'500.00
Investissement total		<b>444'500.00</b>

Etude (préavis 05/04)	./.	27'000.00
Montant du crédit d'investissement pour la réalisation		<b>417'500.00</b>
Arrondi à		<b>420'000.00</b>

**Financement** : Les finances de l'Etat étant au plus mal et le tronçon se trouvant à l'intérieur de la localité, il est d'ores et déjà certain que ce projet ne recevra pas de participation cantonale.

Par ailleurs, les liquidités de la caisse communale étant suffisantes, il ne sera dès lors pas nécessaire de passer par un emprunt bancaire pour cette réalisation.

En conséquence, si l'on déduit le montant de la participation du plan de quartier « En Monéaz » (**fr. 100'000.—**) à l'investissement total (**fr. 444'500.—**), il restera à la charge de la Commune de Palézieux un investissement net de **fr. 344'500.—** env. (étude comprise).

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier doit être amorti en 30 ans à raison d'env. **fr. 11'500.—** par année à partir de l'exercice 2007.

./.



Commune de Palézieux

Maison de commune  
1607 Palézieux



### Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 06.05 du 7 avril 2005,
- oui le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

1. D'adopter le projet de réalisation d'un giratoire au lieu-dit « En Monéaz »
3. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux
4. De lui accorder à cet effet un crédit de fr. 420'000.—
5. De financer ces travaux par les liquidités de la caisse communale

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Gérald Nidrist

Jean-Daniel Graz